

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration,  
Equipements ruraux (S3E)  
PB/VB

N° 6e/104-07

**Service consulté**

### **ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

#### **Réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'une étude de caractérisation de la nappe phréatique des cailloutis du SUNDGAU**

Résumé : *Pour aider les Collectivités du SUNDGAU à résoudre leurs problèmes d'alimentation en eau potable, le rapport propose de donner un avis de principe favorable au lancement d'une étude de caractérisation, avec prospection géophysique, de la nappe phréatique des Cailloutis du SUNDGAU. Vu son caractère global, cette étude serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale et bénéficierait d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au taux de 70 %. L'enveloppe financière pressentie s'établissant à 200 000 €, il y aura lieu d'abonder la ligne budgétaire du programme CO11 de 170 000 € d'Autorisations de Programme supplémentaire en Décision Modificative 2 2007 ; les Crédits de Paiement supplémentaires ne seraient nécessaires qu'en 2008.*

De nombreuses Collectivités du SUNDGAU restent confrontées à d'importants problèmes d'alimentation en eau, notamment sur le plan qualitatif mais aussi quantitatif.

#### **1. Problèmes d'ordre qualitatif**

Plusieurs Collectivités du SUNDGAU distribuent de l'eau présentant une teneur excessive en pesticides, supérieure à la limite normalisée de 0,1 mcg/l par substance individualisée. Certaines d'entre-elles ont déjà bénéficié d'une première dérogation préfectorale, leur permettant de continuer à distribuer l'eau durant une période limitée, à condition toutefois de trouver une solution rapide à leur problème...

Il s'agit notamment :

- des Communes de BETTENDORF, HENFLINGEN, KNOERINGUE, RANSPACH-LE-HAUT et de RANSPACH-LE-BAS dans une moindre mesure ;
- des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de BUSCHWILLER – FOLGENSBOURG–WENTZWILLER, de TAGOLSHEIM–WALHEIM–LUEMSCHWILLER, de SAINT-LOUIS, HUNINGUE et environs en tant que fournisseurs de certaines Communes du SUNDGAU ;
- des Communautés de Communes de la Vallée de HUNDSBACH et ILL et GERSBACH, dépendant pour partie de l'approvisionnement par d'autres collectivités.

## **2. Problèmes d'ordre quantitatif**

Les ressources actuelles du Syndicat d'Eau de SAINT-LOUIS, HUNINGUE et environs (3 forages situés à SAINT-LOUIS Neuweg reliés à une station de traitement des nitrates – 1 forage situé à BLOTZHEIM) sont insuffisantes, ce qui oblige le Syndicat à utiliser le puits de l'aéroport, qui n'est pas protégé, et devrait théoriquement être abandonné.

Ce déficit en eau remet en question l'alimentation en eau des Communes clientes du Sundgau. Sauf pour ces Communes à trouver des solutions autonomes, un renforcement de l'alimentation en eau du secteur de SAINT-LOUIS deviendrait donc rapidement indispensable.

D'autres Communes situées dans la zone d'étude, mais à ce jour indépendantes, ont des ressources insuffisantes, comme par exemple HIRSINGUE ou dans une moindre mesure BALLERSDORF.

Pour aider les Collectivités à résoudre ces problèmes et à améliorer leur alimentation en eau, la réalisation d'une étude globale de qualification des ressources en eau, avec prospection géophysique pourrait être envisagée.

La nappe phréatique des Cailloutis représente le principal aquifère du SUNDGAU. Cette nappe s'étend sur des secteurs encore protégés, comme par exemple le vaste massif forestier compris entre BALLERSDORF, HIRTZBACH et BISEL. Une caractérisation de la nappe des Cailloutis, qui est encore mal connue, serait donc intéressante dans ces secteurs, en vue de l'exploitation de nouveaux captages.

La zone d'étude proposée correspondant donc à la nappe des Cailloutis, soit la moitié du SUNDGAU, l'étude pourrait être réalisée sous maîtrise d'ouvrage départementale, avec création d'un Comité de Pilotage comprenant les autres partenaires techniques et financiers ; elle comprendrait les deux phases suivantes :

Phase 1 : Recueil des données (qualitatives et quantitatives) et propositions de secteurs et de techniques d'investigations pour les recherches d'eau de la phase 2, après réalisation d'une prospection géophysique test sur une zone à déterminer ;

Phase 2 : Réalisation de campagnes de prospection géophysique – Exploitation des résultats et propositions éventuelles de sites pour la réalisation de forages de reconnaissance.

Cette étude pourrait déboucher, à terme, sur l'établissement d'un schéma d'amélioration de l'alimentation en eau du SUNDGAU, approfondissant l'actuel schéma départemental.

Le coût de cette étude devrait s'inscrire dans une enveloppe financière de 200 000 € TTC.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, qui ne subventionne plus les traitements de l'eau (hors bactériologie), appuie fortement cette démarche afin d'épuiser les possibilités alternatives à ces traitements ; à ce titre, elle devrait la subventionner.

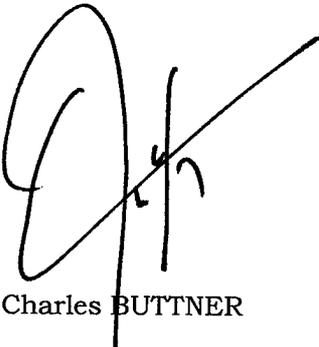
Le Conseil Général avait déjà décidé, lors de sa réunion des 8 et 9 décembre 2005 (rapport n° 2006/I – 6<sup>e</sup>/02), de créer une rubrique d'intervention pour la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, d'études en matière d'eau, menées afin de mieux connaître les nappes phréatiques dites secondaires, et notamment la nappe des Cailloutis du SUNDGAU. Une ligne budgétaire sur le Programme C011 a été ouverte en investissement et les crédits qui y sont inscrits au titre du Budget 2007 (rapport n° 2007/I – 6<sup>e</sup>/02 adopté par le Conseil Général, lors de sa réunion des 14 et 15 décembre 2006) correspondent à 20 000 €, portés à 30 000 € après Décision Modificative 1 2007, en Autorisation de Programme et à 20 000 € en Crédits de Paiement.

Un rapport sera présenté au Conseil Général pour abonder cette ligne de 170 000 € supplémentaires en Autorisation de Programme, dans le cadre de la Décision Modificative 2 à venir, afin de pouvoir débloquer la phase 1 de l'étude le plus rapidement possible.

La recette attendue de l'Agence de l'Eau s'élève parallèlement à environ 117 000 € (70 % du montant HT). Par ailleurs, cette étude globale devrait permettre d'éviter plusieurs études locales, dont certaines auraient bénéficié de 60 % de subvention départementale ; à ce titre elle s'autofinancerait largement à moyen terme...

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de donner un accord de principe au lancement, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'étude de caractérisation de la nappe phréatique des Cailloutis du SUNDGAU. Le principe d'un marché d'études regroupant les phases 1 et 2 serait retenu, la phase 1 correspondant à une tranche ferme serait engagée sur la base du présent rapport et après Décision Modificative 2 ; quant à la phase 2, correspondant à une tranche conditionnelle, elle ferait l'objet d'un engagement ultérieur au vu des éléments chiffrés résultant de la phase 1 et dans la limite de l'enveloppe financière globale de 200 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER